

**Communauté de
Communes
du pays SOLESMOIS**

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

**PLAN
1/1**

Bien vers connaître
du Porteur à connaissance (P.A.C.)
Art R101-1
du Code de l'urbanisme

Type Procédure : Approbation,
Délibération du : 13/02/2012
Date de mise à jour : 10/05/2013
N° :
carte_pcu_urbanisme_servitude_59571.wor
Echelle : 1 / 2000
Sources : Gestionnaires Servitudes
(C) Cadastre / Pô - Dgfu
Email : d@n.saut@nord.d.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**

D.D.T.M 59

LEGENDE

- Limite communale
- Bâtiments
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
- A5 - Eau et Assainissement/Canalisations Publiques
- AC1 - Protection des Monuments Historiques
- AS1 - Protection des Captages en Eau Potable
 - Protection éloignée
 - Protection immédiate
 - Protection rapprochée
- EL7 - Alignement
- EL11 - Interdiction d'Accès
- I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz
- I4 - Protection des Lignes Haute-Tension.
- T5 - Relations Aériennes Servitude de Dégagement
Voir détail
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement
Voir détail
- INT1 - Cimetières civils et militaires
- PT2LH - Protection des Faisceaux Hertzien contre les Obstacles
- PM2 - I.C.P.E (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
donnant lieu à une servitude)

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter
la réponse du contributeur concerné, via notre site internet à l'adresse suivante:
<http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr/les-porter-a-connaissance-realis-1792.html>
Ou contacter directement le gestionnaire.

